

Renouvellement de trois régimes d'aide d'Etat aux entreprises

Le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider (cf. portrait), et la secrétaire d'État à l'Économie, Francine Cloesener, ont présenté lors d'une conférence de presse en date du 6 août 2015 les projets de loi portant sur le renouvellement de 3 régimes d'aide en faveur des entreprises.

Il s'agit de l'aide à la protection de l'environnement, de l'aide à l'investissement à finalité régionale ainsi que de l'aide à la recherche, au développement et à l'innovation. La réforme se situe dans le cadre d'une mise en conformité obligatoire des trois régimes d'aide par rapport aux objectifs de la politique communautaire en matière d'aides aux entreprises.

Les trois projets de loi y relatifs ont été adoptés par le Conseil de gouvernement en date du 27 juillet 2015. Les nouvelles dispositions sont censées entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Régime de promotion de la recherche, du développement et de l'innovation

Aux différentes aides étatiques existantes pour soutenir la recherche, le développement et l'innovation (RDI) s'ajoute alors un régime permettant de soutenir l'acquisition d'équipements de recherche qui ont vocation à être partagés. Pour le régime d'aide relatif aux études de faisabilité technique, un taux



unique sera applicable. Les plafonds d'aide octroyée aux jeunes entreprises innovantes seront fixés à 800.000 euros. Les taux plafonds applicables pour les projets d'innovation de procédé et d'organisation dans les services portés par les PME sont augmentés à 50%.

Le projet de loi prévoit la possibilité à l'avenir d'accorder l'aide sous forme d'avances remboursables, d'apports en fonds propres pour les jeunes entreprises innovantes ou encore sous forme de prêts bonifiés et de crédits d'impôts en complément des subventions telles que pratiquées jusqu'à présent.

Dans le cadre du renouvellement du régime RDI, Luxinnovation se verra accorder le statut d'Agence de financement et se verra déléguer par le ministère de l'Économie le traitement des aides de moindre envergure, inférieures à 200.000 euros.

Dans une logique d'évaluation renforcée, le ministère de l'Économie compte mettre en place un système d'évaluation des aides RDI à travers la fixation d'objectifs clairs et la mise en application des meilleures pratiques en la matière. Pour la période 2016-2020, les dépenses étatiques liées au

régime de promotion de la recherche, du développement et de l'innovation sont estimées à un total de 200 millions d'euros.

Régime d'aide à la protection de l'environnement

Couvrant à la fois les entreprises industrielles et les entreprises du secteur des classes moyennes ainsi que les professions libérales, le nouveau régime d'aide à la protection de l'environnement reprend dans le fond les aides existantes.

A cela s'ajoutent de nouveaux régimes d'aide importants dont notamment les aides à l'investissement en faveur des projets promouvant l'efficacité énergétique des bâtiments, les aides à l'investissement en faveur de l'assainissement des sites contaminés (nouveau pour les entreprises industrielles), les aides à l'investissement en faveur des réseaux de chaleur et de froid efficaces, les aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets et enfin les aides à l'investissement en faveur des infrastructures énergétiques.

Pour la période 2016-2020, les dépenses étatiques liées au régime d'aide à la protection de l'environnement sont estimées à un total de 125 millions d'euros.

Régime d'aide à l'investissement à finalité régionale

Seules les entreprises établies sur le territoire des communes de Differdange et de Dudelange sont encore susceptibles à l'avenir de bénéficier de ce régime d'aide dont l'application est de plus en plus strictement encadrée au niveau communautaire et se voit soumise à des critères de plus en plus res-

trictifs. A l'avenir, les grandes entreprises sont uniquement éligibles pour des aides à l'investissement pour des activités nouvelles ou dans le cadre d'un nouvel établissement. Uniquement les PME continuent à bénéficier d'aides au développement d'activités existantes.

La fiche financière du projet de loi part de l'hypothèse qu'environ un à deux projets d'investissement par an seront réalisés, ce qui, selon l'ampleur des projets, pourrait représenter l'attribution d'aides à hauteur d'environ 2,5 millions d'euros par an.

Bilan des différents régimes d'aides de 2009 à 2015

Pour les 3 régimes précités, le ministère de l'Économie a versé pendant la période 2009-2015 au total 402,7 millions d'euros sous forme d'aides pour des investissements réalisés au Luxembourg à hauteur de 1,556 milliard d'euros. Les 663 projets soutenus financièrement devraient avoir créé plus de 3.000 emplois.

Lors de la conférence de presse, le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider a déclaré: "En mettant nos trois régimes nationaux en conformité avec les lignes directrices européennes de plus en plus restrictives sur certains points, nous avons veillé à exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à un État membre comme le nôtre en matière d'aides d'État à destination des entreprises. Partant, cette réforme va contribuer à préserver l'effet de levier des régimes sur l'emploi et surtout sur le niveau d'investissement au Luxembourg, renforçant ainsi la diversification de notre économie."

Source: ministère de l'Économie

Créons les États-Unis d'Europe, la Défense européenne et l'Université européenne de Défense!

Par Jean MARSIA, colonel administrateur militaire e.r.; Docteur en Sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles.

Dans son allocution du 14 juillet, François Hollande propose à terme un gouvernement économique de la zone euro, qui disposerait d'un budget et d'un parlement. Mais en réalité, les priorités du personnel politique européen vont aux questions économiques, sociales et environnementales, pour faire face aux défis que posent la démographie (le vieillissement crée de nouveaux besoins en matière de sécurité sociale, de logement et de soins médicaux), le maintien de la compétitivité économique (qui demande d'investir dans l'enseignement, la recherche, la formation et la culture) et la préservation de la qualité de la vie et de l'environnement (qui passe par la lutte contre le réchauffement climatique, la sauvegarde de la biodiversité, le maintien de la qualité de la nourriture).

Pour financer ces actions, le personnel politique veut réduire le poids des dettes publiques par l'équilibre du budget, avec comme variables d'ajustement, notamment les dépenses de défense. Considérant depuis l'effondrement de l'URSS qu'il n'y a plus de menace militaire pesant sur l'Europe, les États membres de l'Union européenne (UE) ont réduit drastiquement leur effort de défense, qui représente tout de même encore près de 200 milliards d' par an. Malgré ce budget énorme, faute de produire de réelles capacités militaires, ces États ne peuvent assurer notre sécurité. Ils font, pour ce faire et pour la plupart, appel à l'OTAN, c'est-à-dire aux États-Unis, dont la première priorité n'est plus l'Europe, mais bien l'Asie.

Face aux menaces qui pullulent dans notre voisinage, arrêtons le désarmement de nos démocraties, relançons l'Europe politique et celle de la défense en créant les États-Unis d'Europe. Ces *United States of Europe* souhaités par Winston Churchill, à Zurich, en 1946 (voir plus bas), ne nécessitent au départ que l'union de quelques États bien choisis, que d'autres finiraient par rejoindre. Mais comment les choisir ?

Seuls les États membres de la zone euro ont eu la volonté politique nécessaire pour déléguer à la Banque centrale européenne la politique monétaire, une part essentielle de leur souveraineté. Mais la zone euro peine à faire face aux défis qui s'imposent à elle. Cette volonté politique n'est donc pas suffisante.

C'est pourquoi, depuis la chute du mur de Berlin, l'Allemagne réclame un approfondissement de l'Europe politique, ce que refusent la France et le Royaume-Uni, eu égard à leur qualité de membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU ; ces

deux États ne seront donc pas désireux de devenir membre des États-Unis d'Europe.

Six États membres de la zone euro ne le sont pas de l'OTAN : leur neutralité les écarte également.

Enfin, une défense commune intéresse principalement les États membres aux moyens modestes, en termes de taille du budget de défense et de la base industrielle et technologique de défense. Ce sont la Belgique, l'Estonie, la Grèce (si elle se stabilise), la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La mise en commun de leurs faibles moyens en augmenterait considérablement l'efficacité.

Les États-Unis d'Europe croîtraient au fur et à mesure des adhésions, permettant d'absorber des candidats de plus en plus imposants, comme l'Espagne, puis l'Italie, puis l'Allemagne. Pour les rejoindre, certains États membres de l'UE adopteraient l'euro ou rejoindraient l'OTAN pour satisfaire aux critères. Les États-Unis d'Europe finiraient par reprendre le siège français au Conseil de Sécurité. Alors, la France voudrait et pourrait adhérer aux États-Unis d'Europe.

Ceux-ci mettraient d'emblée en commun leurs forces armées et leurs relations extérieures, pour les rendre enfin efficaces. Je laisse de côté la rationalisation de nos représentations diplomatiques : à chacun son métier. Mais je constate que les États membres de l'UE maintiennent sous les armes un million et demi de personnes, dont à peine 80.000 soldats, quelques navires et quelques avions sont effectivement opérationnels et utilisables en opérations extérieures. Ces États disposent en revanche d'une soixantaine d'écoles militaires, d'une quarantaine de collèges de défense et de 28 états-majors de défense.

Les États-Unis d'Europe gagneraient indubitablement en efficacité, en n'ayant qu'un seul état-major général, une seule logistique, etc. Ils assuraient l'essentiel de l'effort de défense, tout en laissant subsister des gardes nationales dans leurs États membres. Les forces armées des États-Unis d'Europe devraient disposer d'un corps homogène d'officiers, de sous-officiers et de volontaires.

Cela exige une formation commune, car le détachement de personnel des États membres, comme à l'OTAN, à l'Eurocorps, à l'état-major de l'Union européenne, tire le personnel entre la loyauté due à l'institution qu'il sert, et celle requise par son corps d'origine, qui décide de ses futures promotions et affectations.

Les officiers des États-Unis d'Europe auraient besoin d'une formation supérieure, comprenant la culture générale, l'art militaire, les techniques quantitatives, les sciences du comportement humain et l'art du commandement. Ils devraient, par la théorie et la pratique, savoir ce que sont le rôle et les caractéristiques du chef, de l'esprit de corps, de la discipline et de l'éthique militaires. Ils auraient à

développer leur résilience, leur disposition à établir des relations interpersonnelles et leur aptitude au commandement. À cette fin, la défense européenne mettrait en place un réseau d'écoles militaires appelé Université européenne de Défense ou *European Defence University* (EDU).

L'EDU dispenserait la formation de base et la formation continuée des officiers, tout au long de la vie, dans un système cohérent, pour certains jusqu'au doctorat et même au-delà. Le concept de formation à l'EDU devrait tendre à former l'esprit, le corps et le caractère des élèves, pour que les officiers soient aptes à maintenir ou à rétablir la paix, tout en préservant autant que possible la vie de leurs soldats. Ce concept devrait envisager le long terme : il ne s'agirait pas uniquement de former des sous-lieutenants, mais bien de futurs colonels et généraux.

Dans le cadre de leur travail en état-major, les officiers doivent intégrer les données culturelles et les contraintes politiques, juridiques et socio-économiques. Après la formation de base et les premières fonctions, la formation continuée doit préparer aux emplois d'officiers supérieurs, en développant les connaissances, aptitudes et attitudes, soit dans le domaine de la tactique et de la stratégie, pour pouvoir mettre en condition et en œuvre les unités, puis les grandes unités, soit dans le domaine de l'administration militaire, ou encore dans divers domaines scientifiques ou techniques.

Les universités de défense des États membres des États-Unis d'Europe, dont l'École royale militaire (ERM) à Bruxelles, qui dispensent une formation universitaire au commandement, devraient être appelées à constituer une EDU répondant à ce concept. Les institutions militaires d'enseignement supérieur qui ne délivrent pas de doctorats, mais bien une formation académique de niveau master ou bachelor combinée à la formation militaire pourraient être associées académiquement à l'EDU. Dans le domaine militaire, les coopérations les plus larges seraient possibles, notamment dans le cadre d'échanges du type Erasmus militaire.

Conformément à la typologie traditionnelle des « gens d'armes », qui se fonde sur la nécessité objective pour le militaire, le marin, le pilote d'avion, l'ingénieur militaire, le médecin militaire, le gendarme, de la connaissance du milieu terrestre, maritime ou aérien, ou de la science de l'ingénieur, ou de l'art de guérir, ou du droit, la formation pourrait être orientée vers ces spécialités. Le caractère interarmées ou *Joint* de l'EDU correspondrait à celui des opérations actuelles.

L'EDU devrait être conçue pour, à terme, orienter, coordonner, gérer de multiples implantations géographiques, dispersées aux quatre coins de l'Europe. Ce n'est pas simple, mais des modèles éprouvés existent. Aux États-Unis, le plus adéquat est celui des *State universities*, en particulier celle de Californie. Elle comporte notamment une *University of California* performante, grâce à une

sélection rigoureuse des étudiants, et à la volonté d'atteindre l'excellence scientifique.

C'est cette voie que l'EDU doit suivre pour être à l'avant-garde de l'armée des cerveaux dont les États-Unis d'Europe auraient besoin pour, à terme, constituer un pilier européen crédible de l'OTAN. Cela implique des capacités militaires suffisantes, mais aussi une base industrielle, technologique et scientifique de haut niveau. Cette dernière requiert que les meilleures de ses universités soient, selon l'expression de l'ancien recteur de l'Université libre de Bruxelles Pierre de Maret, audacieuses, combattives, créatives et persuasives, pour promouvoir la tolérance, l'équité et la démocratie, pour rester un espace de liberté, de débat intellectuel, de recherche et d'innovation.

Winston Churchill, à Zurich, en 1946, proposait des *United States of Europe* et affirmait : *Small countries will count as much as large areas, and gain their honour by their contribution to the common cause.* Dwight D. Eisenhower, commandant suprême des forces alliées en Europe, souhaitait en 1951 *the establishment of a workable European federation.* Charles de Gaulle le constatait en 1953 : *Pour qu'il y ait l'armée européenne, c'est-à-dire l'armée de l'Europe, il faut d'abord que l'Europe existe, en tant qu'entité politique, économique, financière, administrative et, par-dessus tout, morale.*

Faute de réelle volonté politique, il n'y a malheureusement eu depuis lors que deux avancées en ce sens. L'ambassadeur belge Alfred Cahen, secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), de juin 1985 à mai 1989, a fait de l'UEO le pilier européen de l'OTAN. Après les conflits en ex-Yougoslavie, l'UEO a absorbé l'UEO pour donner le jour à la Politique européenne de sécurité et de défense, brillamment menée par Javier Solana de 1999 à 2005, puis plus laborieusement de 2005 à 2009, car, en 2005, le référendum d'approbation du traité constitutionnel échoua en France, de même que la consultation populaire aux Pays-Bas.

Après quelques péripéties en Irlande, en France et en République tchèque, le traité de Lisbonne qui le remplace entre en vigueur le 1^{er} décembre 2009, mais il ne tire pas l'Europe de l'impasse. Les *small countries* devraient et pourraient le faire. Il suffit de le vouloir.

La Belgique en a particulièrement le devoir : elle seule peut donner Bruxelles comme capitale aux États-Unis d'Europe, et l'ERM comme élément de base à l'EDU. La formation universitaire au commandement que dispense l'ERM depuis 1834 synthétise les conceptions des révolutionnaires français et celles des réformateurs prussiens, en intégrant les aspects académiques et militaires de la formation de l'élève en formation de base et du stagiaire en formation continuée, en visant leur développement global. Elle correspond aux standards actuels de l'Espace européen de l'enseignement, de l'Espace européen de la recherche et des meilleures *research universities*.